Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 08-06-2023
ID : 039-223900010-20230608-ARR_2023_0738-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0738_TARIF VAGA PEAD 012023
fixant le prix de journée 2023 et la dotation financière
du Service de Placement Educatif A Domicile (PEAD) de 85 places
FONDATION LA VIE AU GRAND AIR - PRIORITÉ ENFANCE

Service : PDS - ETABLISSEMENTS BUDGET COMPTABILITE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- L. 314-1 et suivants et R. 314-1 et suivants relatifs au financement et la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;

VU l'arrêté n° ARR_2020_0583_AUT_VAGA_CREATION75PEAD portant autorisation de création d'un Service de Placement Éducatif A Domicile (PEAD) pour 75 places de PEAD pour enfants confiés de 0 à 18 ans par la Fondation LA VIE AU GRAND AIR – PRIORITÉ ENFANCE à compter du 3 juillet 2020 et pour une durée de 15 ans ;

VU l'arrêté n°ARR_2022_0736_AUT VAGA PEAD MODIFEXT10PEAD prorogeant jusqu'au 31 décembre 2023 l'autorisation d'extension à titre provisoire de 10 places de PEAD pour enfants confiés de 0 à 18 ans au Service de Placement Éducatif A Domicile (PEAD) géré par la Fondation LA VIE AU GRAND AIR - PRIORITÉ ENFANCE

VU l'arrêté n° ARR_2022_0737_AUT_ VAGA EXT13PEAD portant modification de l'autorisation de création et extension à titre provisoire de 13 places de PEAD à compter du 1er juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

VU les propositions budgétaires établies par la Fondation « La Vie Au Grand Air – Priorité Enfance » ;

VU les propositions de modifications budgétaires transmises le 10 mai 2023 par l'autorité de tarification pour 2023 ;

VU les observations exprimées par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement, le 16 mai 2023 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le 08-06-2023
ID : 039-223900010-20230608-ARR_2023_0738-AR

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le prix de journée du Service Placement Éducatif A Domicile (PEAD) géré par la Fondation La Vie au Grand Air - Priorité Enfance est fixé à **58,09 €, à compter du 1er janvier 2023**.

ARTICLE 2 La participation du Département du Jura sera versée comme suit :

- **la dotation 2023 est fixée à 1 974 048 € versée sous forme de dotation mensuelle de 164 504 € à partir du 1er janvier 2023.**

ARTICLE 3 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Directeur Général de la Fondation LA VIE AU GRAND AIR ainsi que le Chef de service de gestion comptable de Lons-le-Saunier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département https://www.jura.fr/ et affiché dans les locaux de l'établissement.

Destinataires :

- Département Direction Autonomie
  - Mission Comptabilité
  - Direction Enfance Famille
  - Site Internet
- Chef de service de gestion comptable de Lons le Saunier
- Établissement
- Préfecture

Signature de l'arrêté